

III

(Traduction)

Le Premier Sous-Ministre du Commerce extérieur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

AMBASSADE DE L'U.R.S.S.

OTTAWA, le 29 février 1956.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Au moment de signer l'Accord de commerce entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'il est convenu que les organismes soviétiques de commerce extérieur achèteront du Canada, dans les trois années de la signature du présent Accord, de 1,200,000 à 1,500,000 tonnes métriques de blé, par quantités annuelles de 400,000 à 500,000 tonnes. Les quantités de blé achetées par l'Union soviétique entre 400,000 et 500,000 tonnes la seconde et la troisième année après la signature du présent Accord seront déterminées de façon finale compte dûment tenu du volume des ventes de marchandises soviétiques opérées au Canada ainsi que des achats canadiens de ces marchandises.

Il est convenu que les achats de blé se feront aux prix et conditions appliqués par l'Office canadien du blé dans le cas des ventes qu'il effectuera à ses principaux clients à l'époque où s'effectueront les achats soviétiques.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

S. A. BORISOV

L'honorable L. B. PEARSON,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.